



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**R.91**

**TÉLÉGRAPHIE  
TRANSMISSION TÉLÉGRAPHIQUE**

---

**ASPECT GÉNÉRAUX DE LA MAINTENANCE  
POUR LE SERVICE TÉLEX MARITIME  
PAR SATELLITE**

**Recommandation UIT-T R.91**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation R.91 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation R.91

### ASPECT GÉNÉRAUX DE LA MAINTENANCE POUR LE SERVICE TÉLEX MARITIME PAR SATELLITE

(Malaga-Torremolinos, 1984)

Le CCITT,

*considérant*

(a) qu'il est souhaitable de définir la relation qui existe entre les organisations de maintenance pour le service télex international et le service télex maritime par satellite;

(b) qu'il est utile que les procédures de maintenance utilisées dans le service télex maritime par satellite soient semblables à celles qui sont utilisées dans le service télex international;

(c) que, du point de vue de la maintenance et de la transmission, le système maritime par satellite peut être considéré comme analogue à un réseau national et que les stations terriennes de navire présentent quelques similitudes avec les terminaux d'abonnés de ce réseau;

(d) que les stations terriennes de navire sont connectées à une station terrienne côtière par assignation en fonction de la demande et, par conséquent, que la station terrienne côtière n'aura pas en permanence la responsabilité directe d'une station terrienne de navire particulière;

(e) que le personnel et les installations nécessaires ne sont peut-être pas disponibles dans une station terrienne de navire pour les besoins de la maintenance,

*recommande à l'unanimité*

que la maintenance des circuits télex dans le service maritime par satellite soit fondée sur les principes suivants:

**1** Les principes et méthodes de maintenance des circuits télégraphiques, tels qu'ils figurent dans les Recommandations de la série R, doivent être appliqués.

**2** Les stations terriennes côtières ou le centre de commutation télex associé doivent jouer le rôle d'une station directrice pour les circuits télex maritimes par satellite, conformément à la définition de la Recommandation R.71.

**3** Des principes analogues à ceux qui sont définis dans la Recommandation M.1110 pour la coopération entre les éléments de maintenance du système Inmarsat et du réseau téléphonique international doivent s'appliquer également au système Inmarsat et au réseau télex international. L'organisation globale de la maintenance du système Inmarsat est décrite dans la Recommandation M.1110.

**4** Les stations terriennes côtières ou les centres de commutation télex associés doivent jouer le rôle de centres de commutation et d'essais (CCE) tels qu'ils sont définis dans la Recommandation R.90 pour l'accès par les stations terriennes de navire aux fins de signalisation des dérangements et d'essais.

4.1 Les stations terriennes de navire auront accès au CCE dans une station terrienne côtière ou dans son centre de commutation télex associé en recourant au code d'accès télex 33 (assistance technique) défini dans la Recommandation F.121.

4.2 L'accès à l'équipement d'essai automatique dans le CCE peut se faire par le code d'accès télex 91 (ligne d'essai automatique) défini dans la Recommandation F.121.

*Remarque* – Dans le système Inmarsat de la première génération, l'accès à l'équipement d'essai se fera à une terminaison qui renvoie la séquence "QUICK BROWN FOX . . .".

**5** Afin de faciliter l'essai de bout en bout des connexions télex sans faire intervenir une station terrienne de navire, il convient d'utiliser le terminal d'essai maritime qu'Inmarsat veut associer à chaque station terrienne côtière.

La description du terminal d'essai maritime et de ses installations est donnée dans la Recommandation M.1100.